



Pourquoi la CFTC a validé l'accord ARTT GVF 2011 ?

Pour éviter que seule la loi s'applique pour tous les salariés de GVF, **(ce qui voudrait dire 35h sur 5 jours)**, l'accord ARTT signé permet à tout le monde d'y trouver son compte, principe d'un accord collectif.

Voici ce qu'on a négocié pour vous et par enseignes :

GRAND OPTICAL

- **Pour tous** : temps de pause de 15mn au lieu de 10mn + Logiciel de CT « Octime » + Journée Solidarité 100% offerte = -3h + jours de carences maladie + Maintien des avantages acquis ancien accord
- **EMPLOYES GOP** = semaine de 4 jours garanties sur 24 semaines et allant jusqu'à 47 semaines
- **AM GOP** = + 4 JRTT + solde des JRTT sur initiative du salarié jusqu'au 31/03
- **DM GOP** = + 4 JRTT + solde des JRTT sur initiative du salarié jusqu'au 31/03

GENERALE D'OPTIQUE

- **Pour tous** : temps de pause de 15mn + Logiciel de CT « Octime » + Journée Solidarité 100% offerte = -7 h + + Férié 28h + Dimanche travaillé PUCE et ZONE touristique + Horaire de nuit 25% + Heures Supplémentaires + Paiement des CET + Carence maladie = pec des 2 jours de carence (possibilité de ne pas avoir de carence contre 21h de CT)
- **EMPLOYES GdO** = semaines de 4 jours garanties sur 24 semaines et allant jusqu'à 47 semaines (/usage du précédent accord qui permettait l'alternance Art 5.1)
- **AM GdO** = Contractualisation de l'ancien usage de 4 jours ou 5 jours + compensation pour ceux qui avaient 23 JRTT + Paiement des CET + Enveloppe augmentation spécifique Adjoint 2011 de 1,5% mini en NAO + horaire hebdomadaire maximum de 40h par semaine + autonomie de poste
- **DM GdO** = - 8 JRTT mais compensation financière de 2.84%

GVIS

- **EMPLOYES GVIS** = *avant* : 35h sur 4, 4.5 et 5j (alternance à la guise), pas de dépassement horaire compensé, programmation tributaire sans prévenance, modulation horaire totale, compensation horaires période haute =25% sous 2 mois, pas Heures Supplémentaires.
Après : délais de prévenance avec accord salarié + 20mn pause inscrit dans l'accord + [35h/5j +15mn/7h (travail continu)] + Férié chômés 28h + Journée Solidarité
- **AM GVIS** = [35h/5j +15mn/7h (travail continu)] + Férié chômés 28h + solde des JRTT sur initiative du salarié jusqu'au 31/03
- **Cadres GVIS** = + 5 JRTT (en plus des 10) + 1 Journée de solidarité + Maintien des JRTT non pris au delà de l'année + Férié chômés 28h + solde des JRTT sur initiative du salarié jusqu'au 31/03

GIS (pas d'accord existant mais Mémo 35h !!)

- **Pour tous** : = Pause officielle 15mn sur temps de travail + 11 jours fériés (inexistant pour les salariés d'astreinte Help desk) + samedi par roulement équitable + les salariés non Cadres à temps plein du siège social bénéficient de 15 jours rémunérés, dénommés « jour de réduction du temps de travail » (JRTT), leur durée du travail hebdomadaire étant de 39 heures + temps habillage + Journée Solidarité offerte
- **EMPLOYES & AM GIS** + compensation de 2.84% des heures en plus en NAO (négociations salaires).
- **Cadres GIS** = Forfait + 5 JRTT compensés + solde des JRTT sur initiative du salarié jusqu'au 31/03

GTP

- **Pour tous** : temps de pause de 15mn + 11 Férié chômés (repos compensateur) + 15 jours rémunérés, dénommés « jour de réduction du temps de travail » (JRTT), leur durée du travail hebdomadaire étant de 39 heures. + Journée Solidarité + 8 JRTT sur compensation financière de 2.84% + Paiement des CET+ Journée + Solidarité+ solde des JRTT sur initiative du salarié jusqu'au 31/03
- **Cadres GIS** = idem sauf convention de forfait de 212 jours.

www.cftcoptical.com